



Pressions et menaces envers un personnel pénitentiaire

Mont-de-Marsan, le 03/03/2026

Le 27 février 2026, au **Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan**, lors d'un entretien de suivi avec une CPIP, des propos d'une gravité particulière ont été tenus par un détenu à l'encontre du professionnel en charge de son accompagnement.

Ont notamment été déclarées les phrases suivantes :

- « J'ai des dossiers sur toi. »
- « Quand j'en aurai fini ici, ce sera ton tour. »
- « J'ai repris un an à cause de toi. »

Ces propos ne relèvent ni d'un simple mécontentement, ni d'une réaction impulsive. Ils constituent des menaces et des tentatives d'intimidation dirigées contre un agent public dans l'exercice de ses fonctions.

Une Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation exerce une mission de service public, dans un cadre légal strict. Toute pression, menace ou tentative de déstabilisation visant à influencer sur l'exercice impartial de ses missions est inacceptable et susceptible de qualification pénale et disciplinaire.

Ces faits sont susceptibles de caractériser :

- des menaces envers un agent public dans l'exercice de ses fonctions
- des pressions destinées à entraver l'exercice d'une mission de service public
- une atteinte à la sécurité et à l'intégrité morale d'un personnel pénitentiaire

L'administration a l'obligation d'assurer la protection fonctionnelle de ses agents et de garantir des conditions d'exercice sécurisées, y compris lors des entretiens en détention.

L'UFAP UNSa Justice exige la reconnaissance immédiate de la gravité des faits. Elle demande qu'un signalement formel soit effectué et que la traçabilité administrative de l'incident soit assurée. Elle sollicite également l'examen de poursuites disciplinaires adaptées à l'encontre du détenu concerné et, le cas échéant, la mise en œuvre des voies pénales appropriées.

Il n'est pas admissible qu'une CPIP exerce ses missions sous la menace ou la pression.

L'UFAP UNSa Justice ne tolérera aucune banalisation de tels comportements et restera pleinement mobilisée pour défendre la sécurité, l'autorité et la dignité des personnels.

